

CGV-060923

UNIVERSITÉ DE MONCTON

184^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 23 septembre 2006

de 8 h 30 à 11 h 30

Salle PSL600 Pavillon Simon-Larouche

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	André G. Richard	Sud-Est
Daniel Bélanger	Professeur (Edmundston)	Pauline Roy	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Jason Savoie	Étudiant (Shippagan)
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	<u>Invités et invitées</u>	
Paul Deguire	Professeur (Moncton)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Brian Gallant	Étudiant (Moncton)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Raymond Gionet	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Gilda Landry	Nord-Est		
Louis Léger	Sud-Est		

ABSENCES MOTIVÉES : Louis R. Comeau, Simone Comeau Geddry, Aubrey Cormier, Paul D'Astous et Liette Dumas-Sluyter

ABSENCES : Ludger Blier, Mike Couturier et Ronald LeBreton

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-060617	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	4
	8.1 Régimes de retraite	4
	8.2 Comité de placement	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
10.	OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	5
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-060706 ET CEX-060828	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	7
	12.1 CEX-060706	7
	12.2 CEX-060828	7
	12.2.1 Correspondance	7
	12.2.2 Stade d'athlétisme (Moncton)	7
13.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-060825	7
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060501	8
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	8
	15.1 Évaluation du programme de physique (premier et deuxième cycles)	8
16.	CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ACADIENNES	9
17.	NOMINATION DE CADRE	10
	17.1 École de kinésiologie et de récréologie	10
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE : NOMINATIONS À DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	10
	18.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	10
	18.2 Comité de placement	10
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	11
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	11
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	11
22.	RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS	11
23.	AFFAIRES NOUVELLES	11
24.	PROCHAINE RÉUNION	11
25.	CLÔTURE	11

DOCUMENTS	12
Document A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-13)
Document C : Objectifs de l'Équipe de direction	C(1-31)
Document D : Procès-verbal CCJ-060501	D(1-11)
Document E : Création d'un Institut d'études acadiennes	E(1-5)
Document F : Rapport du Comité de gouvernance	F(1-4)
Document G : Rapport sur les inscriptions	G(1-12)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

8.1 Régimes de retraite

Les membres discutent de l'impact de la tenue des élections sur l'avancement du dossier. Il se peut qu'il y ait un ralentissement des pourparlers en raison de celles-ci. Certains membres soulignent l'importance de régler ce dossier avant la prochaine évaluation actuarielle.

Le vice-recteur à la l'administration et aux ressources humaines préparera un état de la situation en vue de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs.

Suivi : Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

8.2 Comité de placement

Le recteur et vice-chancelier explique que le consultant Mercer a reçu le mandat d'évaluer l'impact sur la distribution des revenus. Le rapport sera déposé en décembre ou en avril.

9. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Voir le Document B, p. 1-13

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (la planification, la formation médicale, le financement du programme des Langues officielles en enseignement, les infrastructures physiques, la rentrée et les plans de pensions); b) activités et événements divers (évaluation des programmes, formation et recherche, rapports et plans stratégiques, sports universitaires, reconnaissances et prix, Campus de Shippagan et Campus d'Edmundston); et c) Bilan des objectifs de l'Équipe de direction.

En ce qui concerne la rentrée 2006, il explique que pour la première fois depuis six ans, l'Université de Moncton affiche une diminution dans le taux d'inscription, soit une baisse d'environ 2,0%. Cette diminution avait été prévue dans le budget annuel 2006-2007. Le recteur et vice-chancelier explique que des tendances à la baisse ont été notées dans plusieurs universités des provinces Atlantique allant même jusqu'à un taux de 8 % dans certaines universités de la Nouvelle-Écosse. Il ajoute que le plan de recrutement fait état des défis à relever et que les objectifs triennaux 2006-2009 prévoient des actions à prendre afin de contrôler les effets de la diminution.

Le recteur et vice-chancelier remercie le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines pour leurs efforts soutenus dans le pilotage du dossier de la formation médicale. Le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick a été inauguré le 11 septembre 2006 devant une foule nombreuse.

R : 03-CGV-060923

Pauline Roy, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. **OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION**

Voir le Document C, p. 1-30

Le recteur et vice-chancelier explique le plan du document distribué et remercie les membres de l'Équipe de direction pour leur contribution dans la planification du contenu et particulièrement le Secrétariat général pour la rédaction et la production du document.

À l'aide de diapositives électroniques, il présente les objectifs triennaux (2006-2009) de l'Équipe de direction, année universitaire 2006-2007. Les huit objectifs portent sur les thèmes suivants : 1) population étudiante, 2) capacité financière, 3) formation, 4) recherche, 5) relations de travail, 6) relations publiques et notoriété de l'Université, 7) culture institutionnelle, et 8) mesures de repositionnement : Campus d'Edmundston et Campus de Shippagan.

10. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION (suite)

Une gouverneure demande quels sont les trois plus grands défis de l'Université de Moncton pour les années 2006-2009. Le recteur et vice-chancelier répond : 1) la population étudiante, 2) la population étudiante, et 3) la population étudiante. En d'autres mots, le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants.

Un gouverneur demande pourquoi l'objectif 1.6 (Accroître le taux de rétention des étudiantes et étudiants) n'est pas quantifié. Le recteur et vice-chancelier indique qu'il y a deux mesures au niveau de la rétention. La première vise les étudiantes et étudiants qui quittent après la première année et la deuxième vise les étudiantes et étudiants qui quittent après avoir obtenu le diplôme. Les études indiquent que le taux de rétention à l'Université de Moncton est environ 72%. L'objectif est certes d'augmenter ce taux, mais aussi d'atteindre ou dépasser celui de la moyenne nationale. Il ajoute que les études ont démontré que les étudiantes et étudiants quittent leurs études pour plusieurs raisons, dont 1) l'exclusion du programme, 2) raisons financières, et 3) poursuivre les études dans une autre institution, car le programme désiré n'est pas offert à l'Université de Moncton.

Par rapport à ce point, un gouverneur explique que des variations sont à prévoir au niveau du recrutement des étudiantes et étudiants. Dans ce sens, l'Université de Moncton devrait prévoir une gestion basée sur la décroissance de la population étudiante. Selon lui, il faut prévoir l'impact des changements à venir et prévoir les mécanismes de gestion en conséquence.

Vis-à-vis la capacité financière, un gouverneur demande d'une part, si l'Équipe de direction étudie la possibilité d'introduire des frais différentiels et d'autre part, si les étudiantes et étudiants du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick paient les droits d'inscription à l'Université de Moncton. Le recteur et vice-chancelier explique que l'Équipe de direction étudie présentement les moyens utilisés dans d'autres universités afin de voir comment, au niveau des frais de scolarité, assurer à la fois la compétitivité et la capacité financière. L'Équipe de direction étudie les pour et les contre d'un système de paiement par crédits, de l'introduction de frais différentiels par faculté, de l'introduction de frais afférents pour les entretiens différés. Aucune décision n'a été prise à ce jour. Par rapport aux étudiantes et étudiants inscrits au Centre de formation médicale, le recteur et vice-chancelier indique que ces étudiantes et étudiants sont inscrits à l'Université de Sherbrooke et paient les frais de l'Université de Sherbrooke. Enfin, le recteur et vice-chancelier rappelle que la plate-forme électorale du parti Libéral prévoit la remise de bourses de 2000 \$ pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants inscrits en première année à l'Université. Le représentant de la Fédération des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton explique qu'il faut poursuivre les efforts avec le gouvernement provincial afin d'assurer un financement adéquat qui permettra d'amortir le taux d'endettement des étudiantes et étudiants. Il ajoute que la formule de paiement par crédit est intéressante.

R : 04-CGV-060923

Pauline Roy, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le rapport Objectifs triennaux 2006-2009 de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton (année universitaire 2006-2007). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-060706 ET CEX-060828

R : 05-CGV-060923

Raymond Gionet, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-060706 et CEX-060828. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

12.1 CEX-060706

Aucune.

12.2 CEX-060828

12.2.1 Correspondance

Il s'agit de deux lettres concernant le projet d'appellation de l'édifice de la Faculté d'administration. Elles ont été remises au Comité d'appellation des installations physiques et des fonds de dotation de l'Université de Moncton. Une recommandation sera éventuellement soumise au Comité exécutif.

12.2.2 Stade d'athlétisme (Moncton)

Le recteur et vice-chancelier explique que les pourparlers se poursuivent avec la ville de Moncton afin de finaliser l'entente concernant la gestion du stade d'athlétisme. Il rappelle qu'un financement d'environ 12 M\$ est confirmé pour la construction du stade tout près du Complexe d'éducation physique et de sports (CEPS).

Les négociations se poursuivent. Il précise que l'Université de Moncton ne cèdera pas ses terrains. De plus, le stade devra être mis à la disposition des athlètes universitaires aux moments opportuns. Des droits d'accès à certains moments de l'année doivent encore être négociés.

Quatre grands principes gouvernent l'entente : 1) la création d'un comité conjoint de gestion, 2) un bail pour la ville de Moncton, pour une période de 25 ans (renouvelable), 3) l'Université de Moncton s'expose à un remboursement maximal de 75 000 \$ par année, et 4) la ville de Moncton est responsable de l'entretien du stade.

Le déblayage commencera probablement au printemps 2007.

Un gouverneur demande s'il y a des risques financiers autre que le remboursement maximal. Le recteur et vice-chancelier explique que les responsabilités des parties sont définies dans le bail et qu'il ne devrait pas y avoir d'autres frais. Cependant, il estime qu'une marge de manoeuvre de 10 % à 15 % au-dessus de 75 000 \$ est raisonnable et doit être comptabilisé en bout de ligne.

Le président du Conseil des gouverneurs indique qu'une proposition est dans l'ordre afin de permettre au recteur et vice-chancelier de finaliser l'entente.

R : 06-CGV-060923

André G. Richard, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise la gestion de formaliser l'entente entre l'Université de Moncton et la ville de Moncton concernant la mise en place du stade. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 15 à 10 h 30.

13. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-060825

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les activités du Sénat académique, notant notamment l'adoption de nouvelles conditions d'admission. Sur ce point, une gouverneure demande si les nouvelles conditions d'admission auront un impact sur le recrutement des étudiantes et étudiants. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'une étude a été menée afin de connaître l'impact. En utilisant des statistiques de l'année 2005, on note que 63 étudiantes et étudiants avaient une moyenne en-dessous de 65 % lors de l'inscription en première année et de ces 63 étudiantes et étudiants, 18 ont été exclus du programme, 31 sont admissibles en deuxième année, mais 7 sont en période probatoire et 21 ont une moyenne en-dessous de 2,0. Ces données nous indiquent que l'impact sera minime.

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060501

Voir le Document D, p. 1-11

R : 07-CGV-060923

Conrad Ferguson, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-060501. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**15.1 Évaluation du programme de physique (premier et deuxième cycles)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document portant sur l'évaluation du programme de physique (premier et deuxième cycles). Il note que le rapport donne une opinion favorable des programmes, du corps professoral et de la qualité de la recherche et ce, au premier et deuxième cycles. Des améliorations mineures sont proposées par les évaluateurs.

À la suite d'une question d'une gouverneure, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la dernière évaluation du programme remonte à la fin des années 1990.

R : 08-CGV-060923

Paul Deguire, appuyé par André G. Richard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de physique, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de premier cycle et de deuxième cycle en physique soient maintenus moyennant un certain nombre de modifications mineures.

RECOMMANDATION 2

Ainsi que le suggèrent les évaluateurs externes, il est recommandé à la Faculté et à l'UARD de physique :

- 1. d'examiner la possibilité d'augmenter de manière significative le contenu de physique moderne dans les cours de première année en tenant compte de la clientèle du cours;*
- 2) d'abolir le cours PHYS4113 et de le remplacer par le cours PHYS3XXX - Physique numérique et que ce dernier cours devienne obligatoire;*
- 3) d'ajouter les cours ASTR3041 et ASTR4042 à la liste des cours à option des programmes avec spécialisation;*
- 4) d'insérer, dans la mesure du possible, la physique moderne dans les cours de troisième et de quatrième années.*

15.1 Évaluation du programme de physique (premier et deuxième cycles) (suite)

R : 08-CGV-060923 (suite)

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et le Département de physique et d'astronomie et les responsables de la Bibliothèque examinent, s'il y a lieu, la possibilité de répartir autrement les sommes allouées à l'abonnement à des périodiques de physique et à l'achat de monographies.

RECOMMANDATION 4

Que les intervenants impliqués dans la prestation du programme de spécialisation en physique avec régime coopératif en arrivent à une meilleure concertation afin de mieux expliquer aux étudiantes et aux étudiants intéressés les avantages du régime coopératif et de mieux les appuyer dans la recherche de stages adaptés à leurs besoins.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences, le Département de physique et d'astronomie et les autorités concernées des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les services de recrutement de l'Université, voient à mettre sur pied des stratégies actives de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes de physique. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

16. **CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ACADIENNES**

Voir le Document E, p. 1-5

Le recteur et vice-chancelier rappelle qu'un des axes de développement identifiés dans le *Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton* est l'axe des études acadiennes et l'étude des milieux minoritaires. À ce titre, plusieurs initiatives ont été prises dont la création de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le renouvellement du Musée acadien et le renflouement du budget de fonctionnement de la Chaire d'études acadiennes. Il ajoute que cet axe prend de l'ampleur. La création d'un Institut d'études acadiennes permettra de fédérer toutes les activités entourant les études acadiennes.

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le contexte dans lequel se meuvent les activités de recherche en études acadiennes. Il explique aussi la structure organisationnelle du nouvel institut, sa mandat et la composition du Conseil scientifique.

Un gouverneur demande s'il est possible de prévoir l'ajout d'un institut externe de la Louisiane ou du Poitou dans la composition du Conseil scientifique. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que ceci est possible.

Un gouverneur estime qu'il y a beaucoup d'entités par rapport aux études acadiennes. Il note le Centre d'études acadiennes, la Chaire d'études acadiennes, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le Musée acadien, les Archives etc. Est-ce que la création d'un Institut facilite le développement de l'axe? Est-ce qu'il y a lieu de fusionner davantage les entités?

Le recteur et vice-chancelier explique qu'il s'agit d'entités distinctes avec des sources de financement distinctes et qu'une consolidation juridique n'est pas envisageable. Il ajoute que, malgré les liens apparents entre ces centres et instituts, il n'y pas un dédoublement dans les fonctions. L'Institut sera dans le même environnement physique que le Centre d'études acadiennes et les Archives.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

Le rapport annuel du Comité de finance a été traité à la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs. Une copie a été remise aux nouveaux membres.

20. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le rapport annuel du Comité de vérification a été traité à la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs. Une copie a été remise aux nouveaux membres.

21. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le rapport annuel du Comité de placement a été traité à la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs. Une copie a été remise aux nouveaux membres.

22. RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS

Le recteur et vice-chancelier présente les statistiques des inscriptions en date du 18 septembre 2006. Force est de constater qu'il y a une diminution dans les inscriptions, et ce dans les trois campus.

Un gouverneur demande s'il y a lieu de faire des efforts pour attirer les étudiantes et étudiants du Liban. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que l'Université du Québec à Montréal et l'École polytechnique de Montréal ont pris des initiatives dans ce sens. Il ajoute que les communautés d'origine libanaise sont plus importantes à Montréal et à Ottawa. Elles sont plus limitées à Moncton depuis une dizaine d'années.

Une gouverneure demande s'il ne faut pas cibler des disciplines pour la mise en place des mécanismes de rétention pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le recteur et vice-chancelier explique que les étudiantes et étudiants internationaux sont inscrits surtout en administration des affaires, en sciences ou en génie. Il ajoute qu'un facteur clef dans la rétention des étudiantes et étudiants internationaux est la politique d'immigration. Le Nouveau-Brunswick ne peut faire compétition au Québec à ce moment-ci en raison des frais de scolarité favorables et des mesures intéressantes au niveau de l'emploi. Cependant, il rappelle que des bourses seront offertes aux étudiantes et étudiants internationaux par le biais du programme LOE.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 2 décembre à 8 h 30 à Moncton. Le souper de Noël aura lieu le 1^{er} décembre 2006.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 30.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale